



■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 15 février 2021

Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Séance du 19 janvier 2021

## 24 Délégation Service Public (DSP) - exploitation des marchés, fêtes foraines et foire - présentation du rapport d'activités 2019

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Mme MOUSSATEN

Mme SAVAS

Pouvoir à :

M. AKABLI

M. MARTIN

Pouvoir à :

Mme ELONGUERT

Mme TALL

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

M. BULUT

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. PERRIN

Pouvoir à :

M. BROCHOT

Mme SAKHO

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. KHOULA

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme SGHIRI

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. DEME

M. EL OUASTI

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme PEREZ

Pouvoir à :

Mme MEUNIER

M. ZAHRAOUI

Pouvoir à :

M. DEME

Mme SENET

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme JACQUEMART

M. KA

Pouvoir à :

M. LUCAS

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE

1

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

38

- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :

0

■ Date de la convocation : 09/02/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Par contrat de concession en date du 4 janvier 2019, la ville de Creil a confié à la société GERAUD, l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons pour une durée de 4 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent.

Le rapport retraçant l'activité 2019 a été adressé à la ville de Creil, par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique et sera présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 5 février 2021.



En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2019, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la DSP sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,  
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 janvier 2021,  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 5 février 2021,  
Vu le rapport ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport annuel d'activité 2019 de la DSP sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**1.7.FEV.. 2021**

et publication ou notification le ...**1.7.FEV.. 2021**

affiché le ...**16 FEV. 2021**

CREIL, le ...**1.7.FEV. 2021**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021

**SLO**

ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215024-DE